

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 1103 - page 5581

74 - Haute-Savoie

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les Bains.

FÉDÉRATION D'AIRSOFT SPORTIF.

Objet : l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives dans le domaine de l'airsoft ; l'association s'interdit toute discrimination, elle veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité national olympique et sportif français ; l'airsoft, est un sport d'opposition où il est possible d'éliminer de la zone de jeu les joueurs adverses en les touchant au moyen de réplique, propulsant des billes biodégradables sphériques de calibre 6mm ; elle a pour but également de rendre les zones de jeux sécurisés et de proposer une protection aux joueurs.

Siège social : route de Genève, 74140 Massongy.

Site internet : www.ffass.fr.

Date de la déclaration : 9 novembre 2015.